

Communiqué de presse

Berne, le 8 avril 2025

Les droits de douane américains pèsent sur l'économie bernoise – une politique de localisation claire est désormais nécessaire

Les droits de douane américains sur les produits suisses frappent durement les entreprises orientées vers l'exportation dans le canton de Berne. Leur évaluation actuelle a été partagée par 75 entrepreneuses et entrepreneurs bernois lors d'un premier appel vidéo spécial hier soir. L'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) se dit préoccupée par les répercussions sur la compétitivité du site et exige une amélioration à court et à long terme des facteurs de localisation cantonaux.

75 entrepreneuses et entrepreneurs ont participé au premier webinar de l'UCI du Canton de Berne sur les droits de douane américains annoncés. En plus d'une évaluation et d'une analyse par des experts au niveau national et cantonal, l'échange et les réponses aux questions étaient au centre des discussions.

« Qui paie les droits de douane – moi en tant que vendeur ou mon acheteur aux États-Unis ? », « Que se passe-t-il avec les marchandises importées de Suisse vers les États-Unis, puis exportées vers le Mexique ? », ou encore la question de savoir si un produit peut désormais être vendu comme un produit de l'UE, ont été discutées et répondues par des experts.

« Les droits de douane créent de l'incertitude et accentuent la pression économique sur de nombreuses entreprises bernoises. Il est désormais essentiel que nous fassions notre part dans le canton de Berne et que nous renforçons l'attractivité de notre site économique. En outre, un commerce international fiable est fondamental pour garantir l'accès aux marchés mondiaux et assurer la sécurité de planification – c'est pourquoi nous demandons à la Confédération de s'engager résolument en faveur de marchés ouverts et du maintien du libre-échange », déclare Daniel Arn, président de l'UCI du Canton de Berne. L'Union soutient la décision du Conseil fédéral de renoncer à des mesures de rétorsion et de privilégier le dialogue avec les États-Unis. Une escalade du conflit mettrait davantage en péril le site économique bernois et aurait à long terme des répercussions négatives sur l'emploi et les investissements.

Marc Bangerter, CEO de Bangerter Microtechnik SA, souligne : « Les entreprises doivent désormais améliorer encore leur efficacité pour faire face aux défis. Nos sociétés optimisent les processus, réduisent les coûts et investissent davantage dans l'innovation. Mais l'administration doit également faire sa part et devenir plus efficace : les processus doivent être rationalisés, les doublons éliminés et les obstacles inutiles supprimés. Ce n'est qu'avec un cadre clair, fiable et allégé que le canton de Berne restera un site économique attractif. »

À court terme, de nombreuses entreprises doivent adapter leurs prix pour répercuter les coûts supplémentaires dus aux droits de douane. Cela apportera un soulagement temporaire, mais ce n'est pas une solution durable. Beat Kaufmann, CEO de Diametal SA, souligne : « Il est essentiel de garder son calme et de préserver la confiance économique. À court terme, nous devons ajuster nos prix, mais à long terme, il faut des solutions structurelles telles qu'une fiscalité plus basse et une réduction des charges pour garantir la compétitivité du site de Berne. »

« En tant que prestataires de services pour nos membres, nous devons nous assurer que les informations les plus récentes circulent et que le meilleur soutien possible est garanti. Nous sommes heureux de coopérer étroitement avec nos partenaires nationaux economiesuisse et S-GE », déclare le directeur Henrik Schoop. Des mesures concrètes sont nécessaires pour soulager les entreprises – notamment par une baisse des charges et une réduction significative de la bureaucratie. Ces allègements sont essentiels pour assurer la compétitivité du canton de Berne à moyen et long terme et pour stimuler la croissance économique.

Henrik Schoop, Directeur de l'UCI du Canton de Berne, 079 790 30 48

Daniel Arn, Président de l'UCI du Canton de Berne, 079 330 31 75